



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

-Approbation du Compte-rendu du 15 Février 2021 : Mme le Maire fait un bref résumé du compte rendu du dernier conseil que l'ensemble des conseillers valide

-Nomination du Secrétaire de Séance : Denis CHEVALIER

1-Vote des taux d'imposition

Les taux d'impositions portent sur trois domaines : le foncier bâti, le foncier non bâti, et la taxe d'habitation. Chaque année la commune vote pour maintenir ou modifier ses taux d'imposition.

Il est à noter qu'au regard des mesures gouvernementales visant à la supprimer, le taux de la taxe d'habitation est gelé et ne peut donc pas être modifié.

Suite à la Commission des Finances qui s'est tenue le 11 mars dernier, Madame le Maire propose un maintien des taux d'imposition ce qui impliquerait les recettes suivantes pour la commune :

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux proposé	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation			33 151 €
Taxe foncière sur le bâti	910 600 €	38.99 %*	355 043 €
Taxe foncière sur le non-bâti	13 300 €	63.70 %	8472 €
TOTAL			396 666 €

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur les taux d'imposition pour l'année 2021.

Les crédits seront inscrits au Budget 2021.

****Ce taux correspond à la fusion des taux communal (19.09 %) et départemental (19.90%). Cette opération a pour but de compenser la perte de recette due à la suppression progressive de la taxe d'habitation***

2-Approbation des Comptes de Gestion pour les Budget Commune et Assainissement

Le 15 Février dernier le Conseil Municipal a voté l'approbation des comptes administratifs des Budgets Commune et Assainissement. Cette délibération doit être suivie de l'approbation des comptes de gestion qui est la comptabilité de la Commune tenue par la trésorerie. Il y a un compte de Gestion par Budget, tout comme pour le compte administratif. Ces comptes ont été envoyés en Mairie début du mois de mars.

En prenant cette délibération le Conseil Municipal atteste que les comptes de gestion correspondent en tout point aux comptes administratifs, et qu'il les valide.

Mme le Maire propose donc au Conseil de se prononcer sur la concordance des comptes administratifs et des comptes de Gestion pour les deux Budgets, à savoir le Budget Communal et le Budget d'Assainissement.

Cette délibération n'avait pas pu être votée dans la mesure où, lors du dernier conseil, la trésorerie n'avait pas signés ces documents et ils n'était donc pas possible de les présenter au Conseil. Après que Mme le Maire ait lut la note, le conseil valide la concordance des comptes de gestion et comptes administratifs à l'unanimité.

3-Budget Communal : Affectation du résultat de l'année 2021 sur le Budget de l'année 2021

L'affectation du résultat est une délibération qui doit être prise avant le vote du Budget pour affecter le résultat de l'année N-1 (2020) à l'année N (2021). Le résultat peut soit être affecté en partie en investissement, en partie en fonctionnement ; soit être intégralement versé en investissement (ce qui a été fait les années précédentes). Cette délibération ne se prend que pour le Budget Communal et non pour le Budget Assainissement.

Le résultat de fonctionnement de l'année 2020 est un excédent de 193 336.75 €.

Le Besoin de financement est de 125 818.50 € .

Il restera à affecter 67 518.25 € qui peuvent soit être conservés en fonctionnement soit virés en investissement.

La totalité de ce résultat sera affecté en investissement soit : 193 336.75 €.

Mme le Maire lit la note préparatoire et explique la préconisation du Trésorier Général. Le Conseil valide cette affectation à l'unanimité.

4-Vote du Budget Primitif 2021- Budget Commune

Madame le Maire présente le Budget Primitif de la Commune et en rappelle les principales caractéristiques :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2020 et le Budget prévisionnel de 2020.

Il comporte deux sections :

La section de fonctionnement qui regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont bien sûr les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général (la facture d'électricité de la mairie, par exemple), les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette.

La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent notamment les dotations et subventions de l'État, ainsi qu'une capacité d'"autofinancement" lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

Dans chaque section les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer.

BUDGET PRIMITIF 2021

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	784 307 € 29	788 751 € 67	448 878 € 22	444 433 € 84
Opérations d'ordre	4444 € 38	-	-	4444 € 38
TOTAL	788 751 € 67	788 751 € 67	448 878 € 22	448 878 € 22

Section de fonctionnement – recettes

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2021 s'équilibre à **788 751,67 €** soit une baisse de **5,85 %** par rapport à 2020 en termes de recettes.

	Budget 2020	BP 2021	Variation
Atténuations de charges	12 359,75 €	500,00 €	-95,95%
Produits du domaine	46 007,42 €	51 000,00 €	0,22%
Impôts et taxes	506 920,23 €	514 627,20 €	1,50%
Dotations et participations	222 512,69€	221 531,79€	-0,44%
Locations	982,28 €	889,68€	-9,43%
Produits financiers	2,43 €	3 €	19,00%
Produits exceptionnels	48 976,76 €	200,00€	--
Opérations d'ordre	-	-	-
TOTAL	837 761,56 €	788 751,67 €	-5,85%

Section de fonctionnement – dépenses

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2021 s'équilibre à **788 751,67€** soit une hausse de **18,30 %** par rapport à 2020 en termes de dépenses.

	Budget 2020	BP 2021	Variation
Charges générales	193 938 .63 €	243 940,34€	+20.50%
Charges de personnel	322 948,27€	307 649,31€	-4.74%
Autres charges de gestion courante	85 958,60 €	97 717,64€	+12.03%
Dépenses imprévues	1 991,81 €	5 000,00 €	+60%
Charges Financières	12 459,93 €	10 000,00 €	-19.74%
Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0
Opérations d'ordre	29 119,38 €	4444,18 €	-84.74%
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>-</i>	<i>120 000 €</i>	<i>-25%</i>
TOTAL	644 424,81 €	788 751,67€	+18.30%

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à **448 878.22 €** soit une variation de +3,33% en terme de recettes.

Recettes d'investissement

	Budget 2020	BP 2021	Variation
Subventions d'investissement	79 249 .41 €	4972 €	- 93,73%
Dotations, fonds divers et réserves	325 519.9 €	227 283.75€	-30,18 %
Produits de cession	0 €	0€	0 %
<i>Opérations d'ordre</i>	29 119.38 €	4444.38 €	-84,74%
<i>Excédent d'investissement reporté</i>	0 €	92 177.39 €	-100%
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	-	120 000 €	-25%
TOTAL	433 888.69€	448 878.22 €	+3,33%

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à **448 878.22 €** soit une variation de +23.88% en terme de dépenses.

Dépenses d'investissement

	Budget 2020	BP 2021	Variation
Opération 105-Batiments Communaux	94 231.36€	122 388.02 €	+23%
Opération 122-Ecole	102 261.58€	40 000€	-60.88%
Opération 152-Cimetière	0€	10 000€	-
Opération 153-Eglise	0€	10 000€	-
Opération 189-Aménagement rue du Gros Orme	4356.00€€	50 000 €	+91.28%
Opération 225-PLU	0€	25 000 €	-
Opération 226-Résidence Gilles BEDEL	0€	40 000€	-
Opération 227-Rue de la Mairie	0€	35 000€	-
Opération 228-Rue de la Grève	0€	35 000€	-
Opération 229-Contrat d'objectifs	0€	25 000€	-
Dépenses imprévues	0€	10 000€	-
Emprunts et dettes assimilées	63 022.77€	56 490€	-10.37%
<i>Opérations d'ordre</i>	7389.84	0.00 €	-100%
TOTAL REEL	341 711.30 €	448 878.22 €	+23.88%

*Pour information, en 2021 le **taux d'endettement de la Commune est légèrement inférieur à 260 euros par habitant**, ce qui est moins que la **moyenne départementale de 280 euros par habitants**.*

Les projets d'investissements 2021 :

EN COURS :

- Révision du Plan Local d'Urbanisme
- Etablissement d'un Contrat d'objectif Déplacements
- Travaux de construction d'un local de stockage derrière la Mairie

EN PROJET :

- Travaux d'aménagement des locaux de la Mairie
- Travaux d'aménagement et d'entretien du Cimetière
- En fonction de l'étude Contrat d'objectifs, des travaux d'aménagement du bourg seront lancés,

Le projet de BUDGET COMMUNAL pour 2021 est adopté à l'unanimité par l'ensemble du Conseil.

5-Vote du Budget Primitif 2021- Budget Assainissement

Madame le Maire présente le Budget Annexe de l'Assainissement pour l'année 2020.

Madame le Maire propose au conseil municipal, d'adopter le Budget Annexe de l'Assainissement pour l'année 2021 comme suit,

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	98 228 €10	108 340 € 85	875 042 € 75	864 930 € 00
Opérations d'ordre	10 112 €75	-	-	10 112€75
TOTAL	108 340 € 85	108 340 € 85	875 042 € 75	875 042 € 75

Après consultation des différents chapitres du Budget assainissement, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité.

6-Modification de la délibération relative à la Révision du PLU

La délibération prise le 15 février autorisant la révision du PLU doit mentionner les moyens de concertation de la population entrepris par la Commune , dans le cadre du projet de révision.

Les modalités définitives relèvent de la décision municipale et peuvent également revêtir d'autres formes : la législation et la jurisprudence ne précise aucune règle spécifique en la matière.

Les moyens proposés sont les suivants , dans le cadre de l'information :

- Affichage de la présente délibération pendant toute la durée de l'étude
- Article spécial dans la presse locale
- Articles dans le bulletin municipal
- Dossier disponible en Mairie

Les moyens proposés sont les suivants , dans le cadre du débat :

- Mise à disposition du public d'un registre pour noter les observations du public tout au long de la procédure
- Tenue de permanences en Mairie par Mme le Maire, l'adjoint délégué à l'urbanisme (Stéphane MOTTES) ou des techniciens dans la période d'un mois précédent l'arrêt du projet par le Conseil Municipal
- Organisations de réunions publiques

Le conseil municipal est libre de choisir les moyens de son choix , tant en termes de publicité que de débat.

7-Constitution du Comité de Pilotage concernant les travaux d'assainissement de la Commune

D'importants travaux d'assainissement sont prévus sur la Commune de 2021 à 2023. De la même manière que pour le contrat d'objectifs , un comité consultatif doit être formé afin de se réunir pour choisir les offres du marché et d'en suivre les étapes.

Un devis a été signé , désignant ICEMA pour rédiger l'annonce d'appel d'offres pour recruter le maître d'œuvre de ces travaux.

Un planning sera transmis à ce comité dès que le marché sera lancé. Comme pour le marché du contrat d'objectifs , le comité sera constitué de Mme le Maire et des quatre adjoints auxquels s'ajouteront les 4 conseillers qui souhaiteront s'y inscrire.

Mme le Maire propose aux conseillers de se manifester si ils souhaitent participer à ce comité.

Après avoir lu la note préparatoire, Mme le MAIRE invite les conseillers intéressés à se manifester :

Mme LEBRET, M GUITTON et M MOREL, souhaitent faire parti de ce Comité. Le Conseil en approuve la constitution.

Dossiers en cours :

Contrat d'objectifs : Suite à l'appel d'offres , 6 candidatures ont été présentées au Comité qui s'est réuni le 8 mars. Sur ces 6 candidatures, 3 ont été retenues. Ces 3 candidats se sont vus remettre le cahier des charges afin de préparer l'audition finale de sélection qui aura lieu le 8 avril.

-PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 12 AVRIL 2021-